

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL LE 14
SEPTEMBRE 2020 À 19H30**

SONT PRÉSENTS :

Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège no.2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin au siège no.5
Jonathan Baker, conseiller au siège no.6

Assiste également à la séance, madame Josée Desmeules, directrice générale, à titre de greffière.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2020;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.2.1.1 Comptes à payer
 - 2.2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Octroi du financement camion de déneigement;
- 2.3 Financement coût jardin communautaire au fond de roulement;
- 2.4 Entente avec le Manoir du Lac-Delage pour des travaux de drainage;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Panneau de contrôle et automate à la station d'eau potable de la Grande-Ligne;
- 4.2 Pompe 20HP avec tuyau et câble d'alimentation électrique à la station d'eau potable de la Grande-Ligne;

4.3 Divers travaux de resurfaçage;

4.4 **Mandat plans et devis modification système de dosage d'alun à l'usine d'épuration des eaux usées;**

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Mandat pour la préparation des surfaces de jeux au parc, jeu de pétanques, 4 bancs, 3 tables à pique-nique et 2 tables de jeux;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Avis de motion de l'adoption du règlement U-2020-01 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08;

6.2 Avis de motion du premier projet de règlement U-2020-02 modifiant le règlement de zonage U-2012-02;

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 Adoption du rapport annuel d'activités de la 4e année de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de la Jacques-Cartier;

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-084

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2020 avec l'ajout du point 4.4 Mandat plans et devis modification système de dosage d'alun à l'usine d'épuration des eaux usées.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2020

Résolution 2020-085

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 10 août 2020 avec

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit adopté avec la modification de la résolution 2020-082 concernant la modification de la résolution de la dérogation mineure du 171 rue des Crans concernant la longueur de l'empiètement en cours avant qui sera de 6 mètres et du matériau qui sera sur toute la longueur, soit 12 mètres.

2.0 FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2020-086

ATTENDU QUE les comptes à payer au 14 septembre 2020 totalisent un montant de 77 768,46 \$ et 17 633,99 \$ pour les salaires ;

QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 14 septembre 2020, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 14 septembre 2020 qui totalisent un montant de 52 146,59 \$.

2.2 OCTROI DU FINANCEMENT CAMION DE DÉNEIGEMENT

Résolution 2020-087 **CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues à la suite de l'appel d'offre public sur SEAO pour le financement par crédit-bail pour le camion de déneigement au montant de 237 990 \$ avant taxes, soit :

- Crédit-Bail SPAR inc. au montant de 2 638,06 \$ taxes incluses par mois au taux d'intérêt fixe de 3,02 %;
- Crédit municipal & Manufacturier REXCAP et Crédit- Bail Banque Royale au montant de 2 597,37 \$ taxes incluses par mois au taux d'intérêt de 2,69 %;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Crédit municipal & Manufacturier REXCAP et crédit- Bail Banque Royale au montant de 2 597,37 \$ taxes incluses par mois au taux d'intérêt de 2,69 %;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroi le financement par crédit-bail du camion de déneigement à Crédit municipal & Manufacturier REXCAP et Crédit- Bail Banque Royale, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement, au prix de 2 597.37 \$ /mois pendant 120 mois au taux d'intérêt de 2.69 %.

QUE le maire, Guy Rochette et la directrice générale, Josée Desmeules, soient autorisés à signer tout effet relativement au contrat à intervenir.

2.3 FINANCEMENT COÛT JARDIN COMMUNAUTAIRE AU FOND DE ROULEMENT

Résolution 2020-088 **CONSIDÉRANT QUE** des coûts additionnels pour les quantités de terre et l'ajout de membrane au pourtour des jardinets ont été ajoutés à la soumission initiale;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des ajouts totalisent une somme de 9 402,66 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de financer cette dépense à même le fond de roulement;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le financement de cette dépense de 9 402,66 \$ soit prise à même le fond de roulement remboursable sur 5 ans à raison de 1 880, 53 \$/année.

2.4 ENTENTE AVEC LE MANOIR DU LAC-DELAGE POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE

Résolution 2020-089 **CONSIDÉRANT QU'**une entente doit être signée entre le Manoir du Lac-Delage et la Ville pour la réalisation des travaux de drainage (cellules de bio-rétention et fossés) sur les terrains du Manoir;

CONSIDÉRANT QUE le Manoir a accepté les conditions de l'entente ainsi que les plans annexés pour les travaux à effectuer sur sa propriété;

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise madame Josée Desmeules et monsieur Guy Rochette, maire, à signer l'entente à intervenir entre les parties.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 PANNEAU DE CONTRÔLE ET AUTOMATE À LA STATION D'EAU POTABLE DE LA GRANDE-LIGNE

Résolution 2020-090 **CONSIDÉRANT QUE** le panneau de contrôle et l'automate à la station d'eau potable de la Grande-Ligne doit être changer;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense était prévue à la programmation des travaux soumis à la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues, soit :

- TEKK au prix de 21 040 \$ plus taxes;
- Gaétan Bolduc et Associés Inc. au prix de 21 390,85 \$ plus taxes;
- Automatisation D2E u prix de 23 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE TEKK est le plus bas soumissionnaire conforme au prix de 21 040 \$ plus taxes;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,

APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate Tekk au montant de 21 040,00 \$ plus taxes pour le panneau de contrôle et l'automate à la station d'eau potable de la Grande-Ligne;

QUE ce montant soit pris à même la subvention de la Taxe d'accise (TECQ 2019-2023);

4.2 POMPE 20HP AVEC TUYAU ET CÂBLE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE À LA STATION D'EAU POTABLE DE LA GRANDE-LIGNE

Résolution 2020-091

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été transmises pour l'achat et la pose d'une pompe 20HP ainsi que le tuyau et le câble d'alimentation à la station d'eau potable de la Grande-Ligne, soit :

- Gaétan Bolduc & Associés inc. au prix de 16 200 \$ plus taxes;
- Les Valves et Pompes René Lévesque (VPRL) au prix de 15 650 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre les deux soumissionnaires est seulement de 550 \$ et que Gaétan Bolduc et Associés est un fournisseur qui connaît déjà nos installations;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Sydney Lavoie, d'y aller avec un fournisseur qui connaît nos installations pour faciliter le travail;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate Gaétan Bolduc et Associés au prix de 16 200 \$ plus taxes pour l'achat et la pose de la pompe 20HO ainsi que le tuyau et le câble d'alimentation à la station d'eau potable de la Grande-Ligne;

QUE ce montant soit pris à même la subvention de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023);

4.3 DIVERS TRAVAUX DE RESURFAÇAGE

Résolution 2020-092

CONSIDÉRANT QUE des travaux de resurfaçage doivent être faits cette année sur des petites sections sur l'avenue des Monts et sur l'avenue du Rocher;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de pavage et excavation PAVCO au montant de 11 227 \$ plus taxes;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroi le contrat à Pavage et Excavation PAVCO pour un montant de 11 227 \$ plus taxes pour les travaux de resurfaçage;

QUE les sommes soient puisées à même la subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale au montant de 9 239 \$ et la balance, soit 2 268,68 \$ au budget d'opération au poste 02-320-00-521.

4.4 MANDAT PLANS ET DEVIS MODIFICATION SYSTÈME DE DOSAGE D'ALUN À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Résolution 2020-093

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déplacement du système de dosage d'alun doit être fait aux étangs afin d'améliorer les rejets en phosphore principalement durant les périodes où il y a un fort volume d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales dans le cadre du Programme de la Taxe d'accise (TECQ 2019-2023) et par le Ministère de l'environnement; ,

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés à l'automne et qu'il serait tard d'attendre à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech a déposé une soumission pour un montant maximum de 13 500 \$ plus taxes pour faire le devis et plan technique pour être en mesure d'aller en appel d'offre sur invitation d'ici le début octobre;

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie le mandat à Tetrattech pour la réalisation du plan et devis technique des modifications à faire au prix maximum de 13 500 \$ plus taxes;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même la subvention de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023).

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES SURFACES DE JEUX AU PARC, JEU DE PÉTANQUES, 4 BANCS, 3 TABLES À PIQUE-NIQUE ET 2 TABLES DE JEUX

Résolution 2020-094

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission pour la préparation des surfaces pour l'installation des jeux dans le parc, la construction du terrain de pétanque ainsi que du mobilier urbain, soit :

- Les entreprises CTM inc au prix de 66 785 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Turgeon, architecte paysager, recommande les entreprises CTM;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Marc Boiteau,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie le mandat aux Entreprises CTM inc. au prix de 66 785 \$ plus taxes pour l'installation des jeux dans le parc, la construction du terrain de pétanque ainsi que du mobilier urbain;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même la réserve pour fins de parc pour une somme de 30 089.50 \$ et à même le fond de roulement pour une somme de 38 365.13 \$ remboursable sur 5 ans à raison de 7 673,03 \$/ année.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT U-2020-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS U-2011-08

AVIS DE MOTION est donné par Marc Boiteau, concernant l'adoption prochaine du règlement U-2020-01 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08 visant à :

- Ajouter des dispositions sur les résidences de tourisme;

6.2 AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT U-2020-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-2012-02

AVIS DE MOTION est donné par Marc Boiteau, concernant l'adoption prochaine du règlement U-2020-02 modifiant le règlement de zonage U-2012-02 visant à :

- Encadrer la pratique de la location d'hébergement touristique à court terme sur tout le territoire de la Ville;
- Ajouter les écrans d'intimités aux constructions complémentaires autorisés en cour avant, latérale et arrière;
- Ajouter l'acier galvanisé architectural prépeint sans fixation apparente aux matériaux de revêtement extérieur autorisés pour un bâtiment principal.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA 4E ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Résolution 2020-095

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Jacques-Cartier, version révisée est entré en fonction le 4 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;
CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2019-2020 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de la Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de la Jacques-Cartier;

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville du Lac-Delage adopte le rapport annuel des activités réalisés sur son territoire du 4 mai 2019 au 3 mai 2020 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de la Jacques-Cartier qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2020-096

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h15.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, greffière et directrice générale